

Les élections

Vendredi 16 octobre 2017

Qui peut être élu ?

- *Un enfant fille ou garçon
- *De CM1 ou CM2 scolarisé à l'école d'Azé
- *Qui est disponible le mardi de 16h45 à 17h45, une fois par mois
- *Qui est motivé et curieux
- *Qui a l'autorisation de ses parents



Qui vote ?

Les électeurs sont tous les CE2 /CM1 / CM2 de l'école élémentaire d'Azé.

Tous les CE2, CM1 et CM2 recevront une carte d'électeur.

La 1^{ère} rencontre
du Conseil Municipal D'Enfants aura lieu
le **Mardi 17 Octobre 2017**
de 16h45 à 17h45
à la Salle du conseil Municipal

Les réalisations des différents CME depuis 5 ans :

Réalisations de panneaux informatifs auprès des étangs et au bord de la Mayenne



Réalisation d'une plaquette de numéros d'urgence

Réalisation d'un mur d'escalade en collaboration avec l'association des parents d'élèves

Visite du Conseil général de la Mayenne et du Lactopôle



Rencontre avec les personnes âgées des Ombelles

Collecte de jouets au profit des enfants hospitalisés

Réalisation de panneaux avec l'association Azé Autrefois

Collecte de bouchons au profit de l'association les bouchons d'amour 53



Réflexion sur le préau de l'école élémentaire



L'an passé :

Achat et installation des buts de foot et du panier de basket

Réalisation de la Charte contre le harcèlement à l'école avec les CME de Château Gontier et Loigné

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

ANNEE 2017/2018



REFERENTS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Adèle TRIOLET HUGUET:
06.45.15.79.28, atriolet@aze-53.fr

Eméliné DUON :
06.84.48.64.33, egduon@gmail.com



La commune d'Azé, c'est une communauté de 3504 habitants Azéens et Azéennes qui vivent ensemble sur un même territoire ; la commune d'Azé couvre près de 3000 ha.

Le maire et ses 22 conseillers municipaux gèrent :

- l'entretien des écoles,
- le fonctionnement des garderies,
- la restauration scolaire,
- l'accueil de loisirs,
- la construction des équipements sportifs et l'aide aux associations sportives ou culturelles,
- la voirie,
- les lotissements,
- Les zones d'activité,
- l'action sociale,
- l'état civil... cette liste n'est pas complète.

Etre conseiller municipal : ce sont des hommes ou des femmes de bonne volonté qui acceptent de donner de leur temps et de leur énergie au service de la population.

Pour Vous, participer à un conseil municipal d'enfants, c'est être attentif au fonctionnement quotidien de sa commune, être le porte parole des souhaits et besoins des autres, c'est rencontrer les élus adultes et discuter des réalisations en cours et des projets à venir,



C'est une bonne école de la vie.

Le CME c'est quoi ?

Le Conseil Municipal d'Enfants est une assemblée qui se réunit une fois par mois

le Mardi de 16h45 à 17h45.

Elle est composée de CM1 et CM2 (filles et garçons). Le nombre est défini en fonction du nombre de candidat. Il reste ouvert aux enfants de 6^{ème}, élus lors du conseil précédent.

Après avoir déposé leur déclaration de candidature, les candidats sont élus par tous les CE2, CM1, CM2 de l'école élémentaire pour 1 an.

La création du CME permet de :

- *Favoriser le dialogue, la communication avec les enfants d'Azé
- *Avoir de nouvelles propositions et de nouveaux points de vue
- *Contribuer à la formation du jeune citoyen
- *Aider les enfants à exercer leurs droits et comprendre leurs devoirs de citoyen.
- *Contribuer à la vie de la commune
- *Favoriser le rapprochement entre les générations



Période d'inscription :

du 26 septembre au 5 Octobre 2017

Ça y est ! Tu connais le fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants !

Tu souhaites t'engager dans ce projet :

Que faut-il faire ?

Remplis la feuille de « déclaration de candidature » notes y tes projets et les thèmes que tu souhaiterais aborder et redonne-la à la directrice de l'école.

N'oublies pas de la faire signer à tes parents.

La Campagne électorale :

du 9 au 13 octobre 2017

Il s'agit de la période où tu dois présenter tes projets aux autres enfants de l'école pour qu'ils votent pour toi. C'est ce qu'on appelle le programme électoral !

Nous t'aiderons à réaliser ton affiche **le lundi 9 octobre en TAP de 12h à 12h45** pour que tu présentes tes projets aux autres. Tu pourras les afficher dans le hall de l'école à partir du 9 Octobre 2017.

